

accordées vers 1190 par Humbert-le-Jeune, sire de Beaujeu, confirmées et augmentées par ses successeurs Guichard IV et Humbert V le connétable, le hameau, né dans le courant du douzième siècle, à l'ombre de la tour du péage, sur le territoire de Limas, a pris une existence distincte; il a prospéré et a descendu la pente qui le sépare du Morgon; la bourgade est devenue ville, le ruisseau et l'hôpital construit sur le bord se trouvent compris dans son enceinte. Un demi-siècle a opéré ces changements.

L'hôpital primitif ne suffisait plus pour les habitants et les étrangers. Un nouvel hôpital était devenu nécessaire pour recevoir les voyageurs. Il fut fondé à peu de distance, au nord de la ville, par Humbert V, qui unit à cette maison l'hôpital de la ville, sous la direction de religieux hospitaliers alors en grande réputation, les Augustins de Roncevaux en Navarre.

Cette union lésait les intérêts du curé de Villefranche, qui avait jusqu'alors exercé le ministère religieux et perçu les droits temporels dans la chapelle de l'hôpital de la ville. Il se plaignit à l'archevêque de Lyon, Aimeric des Rives, qui, de son autorité, régla le différend par un accord fait au mois de mars 1239 entre le curé et les religieux.

Le préambule de ce traité rappelle que « la noble dame Sibile, dame de Beaujeu, et le noble homme Humbert, son fils, ont donné pour le salut de leurs âmes et de celles de leurs parents, à perpétuité, à l'hôpital de Roncevaux, pour aumône perpétuelle, cette maison qu'on appelait l'*Hopital de Villefranche*, avec toutes les appartenances et dépendances de la même maison, afin que l'office divin pût y être célébré par les Frères résidents à Roncevaux, et afin qu'on pût y accomplir des œuvres de charité ». Mais comme l'église paroissiale de Villefranche, ou le curé, au nom de ladite

et les croisades. « Ils se composaient d'ordinaire d'un corps de bâtiment meublé d'une douzaine de lits, attenant à un cimetière et à une modeste chapelle. Ils étaient desservis d'ordinaire aussi chacun par une seule personne laïque, homme ou femme, que les documents appellent quelquefois le *recteur*, le *rectus* ou la *rectuse*. Leurs revenus consistaient dans le produit de quelques biens fonds, sis dans le voisinage, en quelques droits censuels, et principalement en legs pieux. Les membres d'une immense association religieuse et philanthropique, les *Confrères du Saint-Esprit*, en faisaient surtout, et conjointement avec l'œuvre des ponts sur les fleuves, les rivières et les ruisseaux, l'objectif préféré de leurs aumônes et de leurs largesses. » Guigue, *Les Voies antiques du Lyonnais*.